



Ecole Théophile GAUTIER

Bd Bir Anzarane Maârif 20000 CASABLANCA

Tél. 212.522.25.33.19 Fax. 212.522.23.57.39

www.ecolegautier.com - ecole.gautier@ienmaroc.org



Conseil d'école N° 2 2023-2024

Jeudi 22 février 2024 à 17h

Présents :

Mme GUERGUINOV, Directrice de l'école et présidente du conseil d'école

Mmes MICHEL, GUENARD, BOUANGA, FIERI, DUPOIRIER, LAHCENE, MARINI, TAZI, CHELARIU, CAUX, MJIDI, OUMERRI, Enseignantes, M.BLAYAC, Enseignant.

Mmes MAHMOUDI, OUIFAK, DRISSI KEYTOUNI, LAMRANI SIVADIER, BENKIRAN, HATIM, Parents élus UCPE

Mmes NAILI, MARRAKCHI, EL BOUAZZAOU SAIFEDDINE, ABDOU, EL KANDOUSSI et Ms BENCHEKROUN, PRIEU, Parents élus PEEP

Absents excusés :

M. DEVILARD, proviseur du lycée Lyautey, indisponible, transmet ses excuses au conseil pour son absence ; Mme BENNANI, enseignante, en formation.

Début du conseil : 17h

Avant le traitement des points à l'ordre du jour, de parents élus lisent les déclarations liminaires des associations PEEP et UCPE. Ces deux déclarations liminaires sont jointes au présent Procès-Verbal.

1/ Information sur les procédures d'admission et de transfert

Période d'admission du 15 janvier au 13 mars. Résultats le 18 avril

Période de transfert : 13 décembre au 13 février. Résultats autour du 15 mars.

Les tests ont été remplacés depuis l'an dernier par des entretiens avec la direction.

Cette année, ces entretiens ont lieu avec la directrice et concernent les élèves entrant en PS, MS, GS et CP.

Certains entretiens ont lieu avec deux directeurs.

A partir du CE1, les admissions d'élèves « non prioritaires » se font sur examen de leurs parcours scolaires.

Cette année, des élèves de PS et MS pourront être affectés avant la fin de la campagne d'admission.

Questions des parents élus :

Si le transfert survient en cours d'année scolaire, comment cela se passe-t-il ?

- Les transferts en cours d'année ne peuvent se faire qu'en cas de déménagement dans une autre ville. L'enfant intègre alors sa classe dans sa nouvelle école dès le dossier complété.

Quand démarre la procédure de demande de dérogations pour l'arabe? Quelles sont les conditions ? (Primaire et pour le passage au collège)

- Les informations ont été communiquées aux familles le jour-même du conseil : procédures de demandes d'aménagement à partir du 18 mars, procédures en ligne.
- Les conditions sont : la nationalité de l'enfant et son niveau d'arabe
- L'aménagement est accordé pour une année scolaire. Au primaire, après examen de la demande de la famille, l'école émet un avis et le SCAC valide ou non la proposition. Pour l'entrée en 6^{ème}, des commissions d'examen des demandes ont lieu au CEA.

2/ Points pédagogiques

Séjours avec nuitées :

Les séjours sont présentés et proposés au vote du conseil d'école.

28 votants, tous présents au moment du vote

Classes	Dates	Lieu du séjour	Durée	Montant maximum	Prix par jour	VOTE
CPA - CPB	Du 15 au 17 mai	Mohammedia – Dream Village	3 jours	1641 Dhs	547	« Pour » à l'unanimité
CE1A – CE1B	Du 14 au 17 avril	Oualidia - Surfland	4 jours	2235 Dhs	559	« Pour » à l'unanimité
CE1 C	Du 03 au 07 juin	Benslimane – Eco Lodge	5 jours	3223 Dhs	645	« Pour » à l'unanimité
CE2 A – CE2 B	Du 03 au 07 juin	Ksar Sghir (Tanger) – Adventure Lodge	5 jours	3470 Dhs	694	« Pour » à l'unanimité
CM2A – CM2 B – CM2 C	Du 13 au 17 mai	Ksar Sghir (Tanger) – Adventure Lodge	5 jours	3500 Dhs	700	« Pour » à l'unanimité

L'équipe pédagogique remercie les parents élus pour leur confiance.

Les parents élus se réjouissent de l'organisation des séjours et remercient l'équipe pédagogique pour son engagement, ils indiquent que les enfants sont également ravis.

Mme Dupoirier intervient car lors de la réunion d'information pour le séjour des CE2, un parent a indiqué que son enfant n'avait pas bu d'eau potable lors du séjour à Oualidia au CE1. Elle précise que de l'eau filtrée était à disposition des enfants à table, que leurs gourdes étaient remplies avant chaque départ et que tous les enfants ont bu.

Question des parents : Quand est-ce qu'on aura les détails sur le séjour des CM2? J'aimerais savoir comment va se dérouler le séjour, qui va accompagner les élèves, est ce qu'on aura des nouvelles?

- Pour chaque séjour, une réunion d'information est organisée. Certaines ont déjà eu lieu, d'autres auront lieu après les vacances d'hiver.

Spectacles et activités de fin d'année (nouveau par rapport au 1^{er} conseil d'école) :

Randonnée contée au CE2, au CM2A et au CM2C, organisées par les enseignantes de Théophile Gautier

Au CM1 :

Rencontres athlétisme en période 4

Découverte de la harpe (date à définir – concert de l'orchestre philharmonique du Maroc)

Au CE2 et CM1 :

Participation à Arts Casa et aux rencontres de chœurs : fin mai

Questions des parents :

De quelle manière les sujets sur le harcèlement scolaire sont-ils adressés?

- De nombreuses actions sont menées, particulièrement au CM1 et CM2 : spectacle avec interaction avec l'auteur sur le harcèlement (CM1 et CM2), participation des CM2 A au prix « Non au harcèlement » (réalisation de vidéos et d'affiches), création d'affiches au CM1A, mise en place d'« ateliers philo » sur l'empathie avec l'aide de la PEEP, action des CM2 en lien avec le Lycée Lyautey sur le cyberharcèlement (dans le cadre de la liaison CM2-6^{ème}), avec les collégiens d'Anatole France sur l'usage des réseaux sociaux, et en élémentaire la gestion des conflits par les enseignants durant la récréation a abouti à une baisse de la violence et du nombre d'incidents.

Même question sur les apprentissages digitaux.

- Les classes de cycle 2 ont des iPads, qui sont utilisés pour des ateliers, souvent en groupes ou en binômes. Au CP par exemple, ils sont utilisés pour une durée de 15 à 20 minutes maximum sur une journée, et non tous les jours. L'infirmière de l'école mène

une action de prévention sur l'utilisation raisonnée des écrans, car de nombreux élèves ont accès à des écrans hors de l'école sur de longues durées.

Perspectives en lien avec la création d'une classe de Petite Section :

- Arrivée d'une ou deux ASEM en plus
- Possibilité de cours doubles pour mieux correspondre au nombre de demandes en PS
- Déplacement des classes en élémentaire
- Possible déplacement de la bibliothèque
- Mutualisation possible de la salle de garderie/dortoir

Evaluations :

En fin d'année de CM2, des évaluations standardisées ont lieu en arabe et en anglais. Ces évaluations correspondent à la vocation des établissements de l'AEFE à être internationaux, et permettent de valoriser les compétences linguistiques des élèves.

Evaluations d'anglais au CM2

Elles sont étalées sur plusieurs mois et comportent des items évalués en classe et d'autres sur une plateforme numérique, notamment des exercices oraux qui sont enregistrés.

L'objectif est que les élèves atteignent le niveau A1 du CECRL en fin de 6^{ème}. De nombreux élèves de l'école ont atteint ou dépassé ce niveau en fin de CM2.

Evaluations d'arabe au CM2

Elles sont passées sur une longue période également. Les élèves ont un niveau A1 ou A2 en fin de CM2.

Question des parents : Comment les enfants sont répartis en groupes d'arabe ? Comment connaître le travail fait et les devoirs pour les aider ?

- ➔ Les professeures d'arabe se concertent à la fin de l'année scolaire pour constituer les groupes d'arabe de la rentrée. Il y a une mobilité en cours d'année, parfois plusieurs fois.
- ➔ Les méthodes sont adaptées au groupe, et les devoirs sont visibles (cahier de devoirs ou Pronote pour les grands)
- ➔ 2 méthodes utilisées : Pour les groupes avancés : « Zadi », pour les groupes plus fragiles « Le voyage de Soulimane »
- ➔ Les grands ont des cahiers de leçons
- ➔ Les CP et CE1 des groupes de compétences les plus fragiles n'ont pas de devoirs en arabe

Liaison CM2 – 6^{ème}

Différents projets pédagogiques et visites ont lieu dans le cadre de la liaison.

- Projet d'écriture avec les élèves de 6^{ème}
- Maths sans frontière, recherche en groupe mixte cm2/6^{ème}
- Journée d'immersion au lycée Lyautey en mars, intégration des élèves dans les classes, encadrement par les délégués des classes de 6^{ème}
- Journée au collège pour les futurs collégiens à Anatole France (fin d'année)
- Ateliers scientifiques en laboratoire pour les CM2A et CM2C, déplacement au collège / lycée, visite des locaux, découverte du bloc scientifique

Réunion d'information « passage en 6^{ème} » prévue pour les CM2?

- ➔ La visite du collège Anatole France pour les familles a eu lieu, celle du Lycée Lyautey aura lieu en fin d'année.

Aide aux élèves à besoins éducatifs particuliers :

L'école dispose d'un réseau d'aide pédagogique, psychologique et médical.

Dispositifs d'accompagnement spécifiques

- PPRE : plan sur quelques semaines
- PAP : mesures d'aménagement pédagogique en concertation avec des professionnels extérieurs
- PPS : programme personnalisé en cas de trouble majeur ou de handicap, avec mesures de compensation

Questions des parents :

Y a-t-il des formations destinées aux enseignants par rapport aux besoins des enfants avec des troubles de l'apprentissage ?

- ➔ Oui, plusieurs enseignants de l'école y participent chaque année.

Est-il envisagé de créer des classes pour les enfants à besoins spécifiques ?

- ➔ Le regroupement des élèves à besoins éducatifs dans une même classe n'est pas pratiqué dans les écoles, les enseignants font une différenciation pédagogique pour accompagner les différents profils.
- ➔ Les représentants des personnels enseignants ont demandé la création d'une classe ULIS (classe qui centralise l'inclusion des élèves dans les classes en fonction du projet éducatif pour les élèves bénéficiant d'un PPS)

Comment se fait le passage au collège pour les PAP ?

- ➔ L'équipe pédagogique de l'école transmet toutes les informations en lien avec le PAP à l'équipe du collège (cette transmission se fait par le biais de la santé scolaire, et avec les réunions d'harmonisation avec l'équipe de 6^{ème})

- En cas d'incompréhension, la première chose à faire est de s'entretenir avec l'enseignant actuel de l'enfant
- De nombreuses informations sont disponibles sur le site de l'école

3/ Péri-scolaire

Avis de l'équipe pédagogique sur les temps péri-scolaires et l'utilisation des locaux :

L'équipe enseignante constate un manque de respect de la part des enfants envers les animateurs, et propose une chartre à faire signer par les parents à l'inscription aux activités. L'exclusion d'une activité, temporaire ou définitive, est possible quand un comportement reste inadapté malgré les rappels.

La directrice rappelle que le règlement intérieur de l'école s'applique durant les temps péri-scolaires et que les familles en ont été notifiées.

Il est rappelé que les classes et locaux doivent être remis dans l'état où ils étaient avant l'activité.

Action des APE sur le temps scolaire et hors temps scolaire :

L'association PEEP, gestionnaire de la garderie, informe des nombreux retards. Le conseil d'école est favorable à l'application de pénalités en cas de retard, comme cela existe dans les autres écoles du pôle. Ce point sera voté au prochain conseil d'école pour la rentrée 2024.

Garderie Ramadan :

La garderie fonctionnera jusqu'à 17h, et des pénalités seront appliquées en cas de retard. Les animateurs doivent pouvoir rentrer chez eux pour la rupture du jeûne.

Garderie après Ramadan :

La garderie du vendredi fonctionnera jusqu'à 18h, la majorité du conseil d'école y est favorable.

Questions des parents :

Pourquoi ne pas prévoir un temps d'étude en péri-scolaire pour les parents qui désirent que leurs enfants fassent leurs devoirs à l'école?

- Cette proposition avait été refusée par le chef de pôle.

Quelles sanctions sont prévues pour les enfants qui ne respectent pas les règles de vie pendant leurs activités (et qui embêtent donc les autres)?

- Un enfant ne respectant pas le règlement de l'école durant une activité pourra en être exclu.

Pourrait-on envisager d'avoir le même horaire de garderie pour le vendredi que les autres jours (18h) ?

→ Oui, après Ramadan, la garderie fonctionnera tous les jours jusqu'à 18h.

4/ Travaux et sécurité

Travaux et aménagements prévus :

Création d'une cantine dans l'enceinte de l'établissement pour la rentrée 2024, avec le même prestataire que dans tous les établissements du pôle.

La directrice précise que la cantine sera construite pendant les congés d'été.

Le tarif du repas sera le même que dans les autres écoles du pôle.

Le prestataire fournissant les repas sera le même que dans les autres écoles du pôle.

La cantine sera gérée par l'école, et la garderie sera gérée par les associations de parents.

Les parents présents accueillent très favorablement la création de la cantine.

Réfection de la zone sanitaire en élémentaire pour la rentrée 2024 (en lien avec la création de la cantine, qui utilisera une partie de l'espace actuel des sanitaires de l'élémentaire)

Aménagements pour la création de la Petite Section pour la rentrée 2024 : un groupe de travail est en cours, ainsi que des études pour les travaux à réaliser. Des informations plus précises seront apportées au 3^{ème} conseil d'école.

Aménagement de jeux dans la cour élémentaire, l'école sollicite une participation financière des APE.

Les APE sont favorables, et demandent une estimation du coût. La directrice proposera plusieurs options chiffrées.

Questions des parents :

De nombreuses questions de parents concernant la restauration scolaire trouvent leur réponse dans l'annonce de la création du service de cantine à l'école pour la rentrée 2024. Ces questions ne sont donc pas traitées lorsqu'elles concernent le futur service

Est-il possible de visiter la cantine ?

→ Pour des raisons d'hygiène, les visites ne sont pas possibles sur le temps de cantine. Les parents gestionnaires effectuent très souvent des visites.

Le prix du repas pour la cantine Ramadan est très cher (90 à 100 Dh/repas). Qu'est ce qui justifie ce tarif?

→ Ce calcul du tarif est erroné, la PEEP indique que le repas est moins cher que l'an dernier.

Sécurité :

Exercices règlementaires : un exercice « incendie » est fait chaque trimestre, et au 3^{ème} trimestre « mise à l'abri » et « séisme » seront faits.

Changement d'une partie du nouveau sol de la maternelle (réalisé) : le résultat donne une amélioration, mais cela reste insatisfaisant.

Question des parents : Quelles sont les dispositions prises par l'école après la chute de la grosse branche dans la cour des petits?

- L'arbre a été abattu, et remplacé par un nouvel arbre. Les parents de maternelle en ont été informés. La zone est maintenant totalement sécurisée.

5/ Questions diverses

Est-il possible de prévoir des uniformes?

- Le chef de pôle est opposé à cette question formulée lors du premier conseil.

Le conseil d'école est levé à 19h.

Rédaction

Mme Nathalie Guerguinov

Directrice



Relecture

Mme Narjisse KANOUNI

Parent élu

Relecture

Mme HendaTazi et M. Adrien Blayac

Enseignants

Annexes :

- 1 - Déclaration liminaire le la PEEP, page 9
- 2 - Déclaration liminaire de l'UCPE, page 10



Parents d'Elèves des Etablissements Publics Français au Maroc

peep@peep.ma

www.peep.ma

10, Avenue de l'Armée Royale

21000 Casablanca

DECLARATION LIMINAIRE PEEP POUR LE CE

En tant que représentants de la PEEP dans le pôle, Nous tenons à exprimer notre vive préoccupation et notre désaccord formel face à deux décisions récentes qui impactent directement nos enfants et leurs conditions d'apprentissage au sein de cet établissement.

Nous souhaitons contester l'augmentation des frais de scolarité qui a été validée par le Pôle pour la prochaine année scolaire. Il est important de rappeler que lors du conseil de groupement de gestion tenu en décembre dernier, une majorité s'était clairement prononcée contre cette hausse.

Nous sommes donc profondément troublés de constater que, malgré l'opposition exprimée lors de ce vote démocratique, la décision d'augmenter les frais a été maintenue.

Cette situation soulève des questions légitimes quant au respect des procédures de consultation et de la prise en compte de l'avis des parents, qui sont pourtant des acteurs clés de la communauté éducative.

La PEEP conteste fermement le gel des investissements prévus pour l'amélioration des infrastructures et des équipements pédagogiques de l'établissement.

Il est d'autant plus regrettable que ce gel intervienne après que les parents d'élèves ont contribué, par leurs cotisations pendant 4 années à un fonds dédié à ces investissements.

Cette décision non seulement trahit la confiance que nous avons placée dans la gestion de ces fonds, mais elle compromet également la qualité de l'environnement pédagogique de nos enfants.

Nous demandons donc que ces deux points soient réexaminés par l'Aefe avec la plus grande attention. Il est essentiel que les décisions prises reflètent véritablement les intérêts et les préoccupations de l'ensemble de la communauté éducative, y compris les parents d'élèves.

Cordialement, LA PEEP



Casablanca le 22/02/2024

Déclaration liminaire de l'UCPE au Conseil d'école

Lors du conseil de groupement de gestion (CGG) qui s'est tenu en décembre dernier, UCPE a clairement voté contre la proposition d'augmentation des frais de scolarité destinés à financer des projets immobiliers.

L'UCPE a fermement protesté contre cette proposition, soulignant la nécessité de trouver d'autres moyens de financements pour ces investissements immobiliers en dehors des augmentations des frais de scolarité.

Nous avons été déçus de constater que la grille tarifaire pour l'année scolaire 2024-2025 comporte une augmentation de 1500 DH. Une décision unilatérale en complète contradiction avec la supposée considération et écoute des représentants des parents et des familles.

Les élus UCPE ont boycotté le dernier Conseil d'établissement tenu au LYCEE LYAUTEY pour manifester leur refus et désaccord avec ces décisions prises unilatéralement utilisant toujours, les familles comme seule variable d'ajustement.

Nous manifestons notre déception et notre regret face au rôle marginal désormais réservé aux APE au sein de notre réseau et nous nous réservons le droit d'entreprendre toutes les actions que nous jugerons nécessaires pour exprimer notre désaccord face à ces augmentations tarifaires sans considération de l'avis des familles.

UCPE